



Violences familiales: Peine de prison ou contraventions

Par **Kalane**, le **15/05/2015** à **17:07**

Bonjour,

En France depuis 8 mois pour mes études, mon frère s'était porté garant afin de me prendre en charge financièrement et comme hébergeur pendant la durée; cela fut le contraire après mon inscription à l'université. Suite à des violences verbales subies pendant 5 mois, il m'a battu puis chassé de sa maison. J'ai trouvé le courage de déposer une plainte à son encontre, il y a de cela 4 mois. Mon souci est de savoir s'il encourt une peine de prison ou une contravention si je décidais de continuer la procédure? Et à qui cette contravention sera t-elle versée? Par ailleurs si je retirais ma plainte, la procédure continuerait-elle pour autant?

Retirer cette plainte serait-elle une bonne idée vue mon manque de ressources qui m'empêcherait de faire face aux dépenses qu'occasionnerait cette plainte.

Je ne maîtrise pas la loi française, vos conseils seront les bienvenus.

Je vous remercie d'avance